



Constat blessure corporel info

Par **alpidri**, le **16/03/2011** à **22:38**

Bonjour, cet après-midi j'ai eu un accident avec une voiture (je suis un véhicule de catégorie A) j'ai eu une légère blessure au genoux donc sur le constat nous avons marqué qu'il y avait un blessé corporel et ce soir la personne avec qui je suis rentré en collision m'appelle en disant si on peut refaire le constat car ça pose problème pour lui et moi.
Est-ce vrai que ça va avoir des répercussions grosse ou non du fait qu'on ai indiqué que j'ai été blessé.

Merci de vos réponses alpidri.

Par **gege59**, le **17/03/2011** à **22:10**

Vous n'êtes pas obligée de refaire le constat, si celui ci a été correctement rempli, et qu'il montre clairement ce qu'il s'est réellement passé.
Cordialement,